

udice : il doit être réparé en attendant la suppression de la cause.

Nous sommes surpris qu'il faille répéter tout cela : *Les voix nombreuses des inscrits nous aideront puissamment.*

GAVE DE MAULÉON

D'importance moindre que les précédents, il part d'entre 1.500 à 2.000 mètres baignant Mauléon (alt. 130 m.) pour se jeter dans le Gave d'Oloron, un peu en aval de Sauveterre, à une cote approximative de 40 mètres, ayant parcouru une cinquantaine de kilomètres.

Le saumon paraît vouloir s'y engager par unités peu nombreuses. Malgré les usines de Mauléon (il y aurait à redire) il est fort compréhensible que le poisson puisse hésiter.

A la montée, au confluent, les eaux, suivant leur étiage doivent être d'une qualité dissemblable, par suite de dilution plus ou moins forte des éléments nocifs. Une analyse aurait son utilité : mais on pourrait admettre que l'arrêt des usines produit ses effets à Saint-Martin à des temps différents (la longueur des rives d'Oloron à ce point est de plus de 60 kilomètres, celle, depuis Mauléon d'environ 25 kil.) suivant profil, vitesse d'écoulement, longueur de rives.

La digue d'Osserain, détruite en 1919 est aisément franchie. Plus difficile est celle de Charitte-le-Bas. L'Administration admet qu'il faudrait une échelle.

Dans le Saison, autre nom de ce gave, le saumon n'est pour ainsi dire pas pêché à la ligne. On cite « le saumon d'Outin » et c'est tout. A notre avis, il doit s'en prendre d'autre manière pendant la période des eaux basses. Nous sommes dans une rivière constamment exploitée pour truites, goujons, etc. Des romanichels y sont en permanence. Les « réunions » festins en nombre, exigent du poisson, les villes aussi. Imaginons que le saumon...

La reproduction y paraît favorisée. Les tacons oubliés, sont



Saumon de 36 livres pris au lancer par M. Boly, maire de Barraute, au printemps de 1930.

d'une très belle dimension, fort vigoureux, laissant loin derrière ceux du gave d'Oloron.

Il y aurait intérêt à faciliter la montée du saumon, en s'assurant, auparavant, des bonnes intentions des **propriétaires riverains** à l'égard des membres des Sociétés de Pêche.

La mélancolique inaction des jours impéchables sur le gave d'Oloron trouverait son palliatif.

LA NIVE

Issue de la frontière et d'Espagne, la Nive et affluents part de 1.000 à 1.200 mètres. A Saint-Jean-Pied-de-Port, l'altitude est de 170 mètres, le parcours total proche de 100 kilomètres.

Le Commandant Rocq est dans son fief; il l'a soigné : les résultats sont tangibles. En copiant le rapport de l'Administration, lisons :

« Près Ustarritz, trois barrages anciens franchis par le pascelis, A Halsou, l'ouvrage Larroulet est néfaste. Le concessionnaire devra faire les rectifications nécessaires, et participer aux dépenses de l'Etat pour le repeuplement de la Nive.

Au barrage de Cambo, bonne passe dans le pascelis. L'Administration refuse l'autorisation d'édifier un barrage en aval d'Ixassou par application de la loi du 27 juillet 1927.

Les barrages d'Ixassou et d'Ossès ne gênent pas la circulation. Le saumon atteint Saint-Jean-Pied-de-Port sur la Nive; Haramburu sur le Lauribar; le barrage de Eyhéralde sur la Nive de Baigorry.

Le 16 octobre 1928, deux gardes et de nombreux témoins ont constaté le passage de 450 saumons au barrage d'Ustarritz.

Le Président de la Société des Pêcheurs de la Nive nous a démontré que vouloir, c'est pouvoir; depuis le dépôt du rapport précité, il a obtenu des améliorations à l'ouvrage Larroulet.

LES GAVES RÉUNIS

L'Adour.

L'article sur la Nive paraît être, hors de place, géographiquement parlant; c'est afin de parler encore à nos nouveaux alliés de la zone côtière de l'inscription maritime, mixte et fluviale.

La portion comprise entre les confluent des deux gaves de Pau et d'Oloron, et Othevielle au confluent de l'Adour, s'appelle « les Gaves Réunis (parcours environ 8 kilomètres) ou, pour devenir ensuite l'Adour jusqu'à la mer.

Ce dernier fleuve a une longueur de 335 kilomètres; le profil de sa pente est moins accentué que celui des gaves.

De l'analyse faite en 1917, il ressort que les eaux de l'Adour contenaient une plus forte proportion de matières organiques, moins d'oxygène et une température plus élevée que celles des gaves.

Le saumon qui se hasarde en Adour, vers Port de Lanne ne s'y maintient pas. Les équipes d'inscrits du Boucau, de B-yonne ou de Peyrehorade, ou d'ailleurs, pratiquent le métier décrit. N'y revenons pas; mais racontons comment un aimable fonctionnaire (il y en a) de la rue de Varenne, conçoit l'existence des derniers inscrits, dans un certain nombre d'années : « Des gens fumant la pipe au coin du feu, et attendant, en se prélassant, les gros paquets de billets de mille, tribut des plaisanciers... » qui n'ont pas le droit de trafiquer du poisson pris. Possible, mais encore, faut-il du saumon!!!

Les responsables et les spectateurs doivent abandonner la politique de l'attente. Les cas *concrets* appellent des mesures *positives* : elles ont été énoncées.

Que les inscrits réfléchissent à l'avenir ! Qu'ils profitent des élections de toutes sortes, qu'ils créent aussi les occasions de revendiquer le respect du « blé qui lève ».

Nous les aiderons, suivis des gens de bon sens, des intéressés pécuniaires et des amateurs de sensations saines; commerçants, pêcheurs de truites, par tous les pêcheurs; secouant leur indolence, tous doivent être avec nous.

Tout ce que nous avons signalé est ennemi du Saumon et de ses voisins, proches ou éloignés.

Les autres régions sont menacées, comme celle-ci. Remuons-nous pendant qu'il en est temps encore : la **question du saumon est d'ordre essentiellement général.**

Georges PLÉE.